

même temps créer plus de problèmes au gouvernement.

Monsieur le président, il est temps pour nous de considérer le commerce de l'assurance à la lumière de la théorie classique de l'entreprise libre et concurrentielle. On nous dit, bien entendu, que la concurrence est la vie de l'économie, qu'elle nous fournit des services et des biens à bon marché. C'est peut-être vrai dans certains cas mais, monsieur le président, tel n'est pas le cas, et c'est impossible, dans le domaine de l'assurance, quelle qu'elle soit.

Je n'ai pas devant moi de comptes rendus des séances du comité auxquelles malheureusement je n'ai pu assister, étant retenu ailleurs. Donc, j'ignore le chiffre exact des affaires traitées par cette compagnie. J'ignore si des chiffres révélant les frais d'exploitation de la compagnie ont été donnés au comité. Cependant, si ces frais ressemblent à ceux d'une compagnie qui faisait l'objet d'un autre bill parrainé par le même député, et étudié l'autre jour par le comité, alors, nous avons des preuves suffisantes que la prolifération des sociétés d'assurance de tous genres ne favorise pas de meilleurs services à meilleur marché et des primes moins élevées, mais le contraire inévitablement. Pour autant que je m'en souviens, à cette occasion, il y avait quelque 400 employés chargés de s'occuper de 70,000 polices. J'imagine qu'il s'agit d'une proportion moyenne entre le personnel et le volume d'affaires.

● (6.50 p.m.)

Si notre souci, monsieur le président, est de faire en sorte que les Canadiens soient protégés contre les divers risques que comporte la vie dans une société moderne, tels qu'ils sont énumérés ici, à savoir, incendie, accident d'aviation, accident d'automobile, chaudières à vapeur, assurance du crédit, tremblements de terre, explosions, toute la liste quoi, jusqu'au dernier énuméré qui concerne les tempêtes de vent, alors, à mon avis, nous devrions nous demander si oui ou non nous pouvons les protéger contre les vicissitudes par le jeu de la libre concurrence entre les sociétés d'assurance ou s'il ne serait pas moins onéreux pour eux que ces services soient dispensés par les pouvoirs publics. Il est manifeste que ce serait moins onéreux.

Il est absolument impossible, à mon avis, de démontrer que la concurrence aura, dans ce secteur particulier, son effet traditionnel. La concurrence doit inévitablement augmenter le prix de revient de tout le commerce

de l'assurance. La concurrence doit inévitablement faire majorer les primes et, partant, augmenter le coût de l'assurance pour ceux qui veulent être protégés.

A mon avis, c'est à nous, au Parlement, qu'incombe la responsabilité de décider l'opportunité d'étudier très attentivement la question. J'ai amené cette question sur le tapis, au comité, l'autre jour. Soit dit en passant, il s'agissait d'un projet de loi similaire, concernant une société d'assurance-vie, parrainé par le même député. J'ai, à cette occasion, émis l'opinion qu'il était grand temps que nous étudions sérieusement tout le problème des assurances. Un autre aspect de ce genre d'entreprise qui a son importance est que le projet de loi dont nous sommes saisis donne le moyen d'accumuler des économies. Il s'agit là d'une sorte de jeu. Mais c'est un casino où les gérants peuvent faire en sorte que les pertes qu'ils subiront ne seront jamais très importantes.

Il se produit parfois un grand désastre qui entraîne la ruine d'une compagnie d'assurance, mais c'est très rare. A mon sens, monsieur le président, le fait même qu'on nous demande constamment de constituer en sociétés toutes sortes de compagnies d'assurance montre très clairement qu'il s'agit d'affaires très lucratives et qu'il y a beaucoup à gagner à protéger les Canadiens des innombrables accidents dont peut les affiger la société moderne. C'est pourquoi, monsieur le président, j'estime qu'il incombe au Parlement de découvrir combien cette protection coûte au peuple canadien et comment réquiere ces frais.

Qu'il me soit permis de revenir un instant à cette question de la propriété étrangère de ces entreprises. Tout juste depuis avant-hier, nous avons un exemple des dangers de la propriété étrangère, lequel n'a fait l'objet d'aucune explication satisfaisante, si je puis dire, de la part des porte-parole du gouvernement.

Je tiens à souligner que deux ministres des Finances ont laissé entendre que la mainmise étrangère sur les établissements financiers du Canada ne contribue pas à la prospérité de notre pays. Ce projet de loi permet à une société entièrement étrangère de jouer avec le peuple canadien et de lui soutirer des primes pour couvrir ses pertes éventuelles. La société peut exporter ses profits malgré les problèmes posés par notre balance des paiements. Lorsque j'entends, monsieur le président, qu'il nous faut importer beaucoup de capitaux étrangers pour maintenir notre économie, je